

Aller ou ne pas aller à l'école aujourd'hui ?

Si les établissements scolaires de neuf communes de l'Oise sont fermés aujourd'hui, par décision préfectorale, les parents de villes non concernées s'interrogent.

PAR SIMON GOURRU ET JULIEN BARBARE

PROFESSEURS ET PARENTS d'élèves avaient un point commun, hier soir, dans l'Oise. En pleine crise du coronavirus, tous appréhendent la rentrée scolaire d'aujourd'hui.

Dans les neuf communes (Creil, Montataire, Villers-Saint-Paul, Nogent-sur-Oise, Lagny-le-Sec, Lamorlaye, Crépy-en-Valois et Lacroix-Saint-Ouen) où les établissements ont été fermés par arrêté préfectoral jusqu'au 14 mars, la question est de savoir quoi faire de ces plus de 25 000 élèves.

« Ma femme travaille de 6 heures à 14 heures. Moi, je travaille en horaires décalés, soupire un papa creillois de trois enfants. Nous avons de la famille qui va pouvoir venir s'en occuper mais il faudra voir si c'est possible sur la durée. » À Nogent, Billitis, mère de six enfants, a cru passer entre les gouttes. « Au début, je pensais que ce n'était que Creil... Les deux semaines à venir s'annoncent délicates. »

“ Pourquoi, alors que nous avons eu des cas à l'hôpital, nous ne sommes pas concernés par les fermetures ? ”
UNE COMPIEGNOISE

Si le problème ne concerne donc qu'une minorité de parents, tous se posent toutefois beaucoup de questions. Comme Catherine, une Compiégnoise : « Pourquoi, alors que nous avons eu des cas à l'hôpital, nous ne sommes pas concernés par les fermetures ? »

Une pétition, qui comptait à 21 h 30 près de 4 180 signatures, a même été lancée sur Internet. « Pour la fermeture de TOUS les établissements scolaires de l'Oise ! » réclament les organisateurs, qui dénoncent « des mesures grandement insuffisantes ». Et de s'interroger, aussi, sur le cas de Verneuil-en-Halatte, « une des communes les plus proches de la base militaire » de Creil, suspectée d'être à l'origine de la propagation dans l'Oise.

Inquiétude à Senlis

Senlis, « qui abrite un grand nombre de militaires travaillant dans cette même base », les interpelle également. Une interrogation que la maire (SE) de la ville, Pascale Loiseleur, a entendue, réclamant « à de nombreuses reprises », selon le site Internet de la ville, que l'arrêté préfectoral applique aussi le confinement dans la Cité royale.

« Même si nous ne sommes pas dans le cluster (lieu regroupant plusieurs cas, NDLR), notre proximité avec les villes concernées et la base aérienne génère beaucoup d'inquiétude à laquelle il a fallu répondre », explique l'élue. Et



si fermer les écoles n'est pas en son pouvoir, elle dit avoir confiance en « l'expertise de l'agence régionale de santé. Si la décision n'a pas été prise, c'est qu'il y a des raisons. »

À défaut de pouvoir agir sur les écoles, Pascale Loiseleur a toutefois pris sur elle de fermer... tout le reste. Structures périscolaires, haltes-gardiennes, crèche, restauration scolaire... « Aucun service mini-

mum ne sera assuré », poursuit la mairie.

Côté ambiance, « les coups de téléphone, SMS ou mail n'arrêtent pas, indique l'édile, évoquant des interrogations légitimes. Certains parents m'ont annoncé que d'office, ils ne mettraient pas leurs enfants à l'école. De mon côté, je ferai un tour des établissements pour répondre aux questions et voir comment ça se passe. »

Même chose à Compiègne et la ville voisine de Margny, notamment. Les deux communes ont publié un communiqué similaire, débutant par « Vous êtes nombreux à vous interroger »...

Le maire (LR) de la cité impériale, rappelant que c'est de toute façon une prérogative de l'Etat, pense de fait qu'« il n'y a aucune espèce de raison » de fermer les écoles alors que,



À Creil, les parents n'ont pas de doute : les écoles sont fermées.

sur 20 cas de coronavirus détectés à l'hôpital local, « il n'y a pas un seul habitant de Compiègne ».

L'ancien sénateur interpelle toutefois les chefs d'établissement. S'il n'est pas non plus en son pouvoir de l'imposer, il « recommande de renvoyer les élèves venant du cluster ».

Et c'est là l'une des autres questions : que faire des élèves de Crépy, Creil ou encore Nogent scolarisés dans d'autres communes ?

Les transports scolaires impactés

À Lamorlaye, ville concernée par l'arrêté de confinement, Nicolas Moula, maire (LR), parle, lui, d'interdiction. « Je viens d'avoir le cabinet du préfet à l'instant, affirme-t-il sur Twitter. Les écoliers, collégiens et lycéens scolarisés dans les établissements extérieurs à la commune ont interdiction de se rendre dans leur établissement et doivent rester à la maison. »

« Les élèves domiciliés dans ces communes, s'ils sont scolarisés dans une autre commune, sont invités à ne pas se rendre dans leur établissement », confirme la région Hauts-de-France, qui signale que les transports scolaires vont évidemment être impactés (*renseignements sur www.oise-mobilite.fr ou au 09.70.15.0150*).